

Plan Local d'Urbanisme de Messia-sur-Sorne

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PREFECTURE DU JURA
REÇU LE : **PADD**

08 JUIN 2016

Loi du 2 Mars 1882

Révision prescrite le 28.10.2014

Dossier arrêté le 29.10.2015

Mise à l'enquête publique du 07.03.2016 au 05.04.2016

PLU approuvé le 02.06.2016

Vu pour rester annexé à la délibération du

Le 02.06.2016

F. Guibaud maire



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services



AGENCE DE BESANCON – Siège social
6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr



Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Mouvement Pact Arim
pour l'Association de l'Habitat

SOMMAIRE

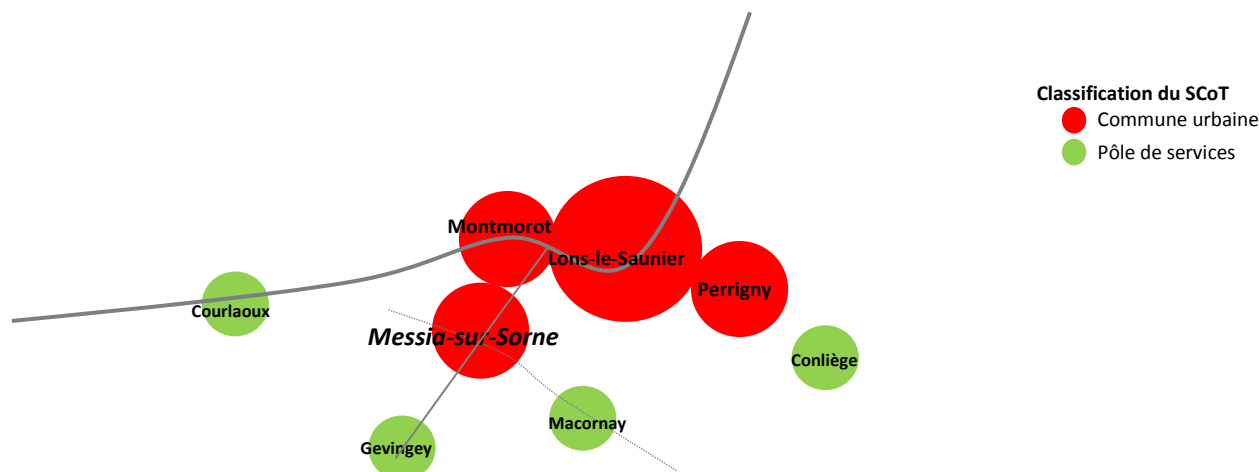
SOMMAIRE.....	3
Objectif 1/ Remplir le rôle de commune urbaine	5
Action n°1 : Accueillir de nouveaux ménages pour conforter les équipements et les services de la commune	5
Niveau de population en 2029.....	5
Développer le parc de logements pour accueillir les nouveaux habitants et maintenir la population en place .	6
Conforter le parc locatif, véritable catalyseur de vitalité pour le village.....	6
Proposer une offre en logements diversifiée	6
Action n°2 : Conforter l'offre en équipements et en services	7
Préserver le groupe scolaire	7
Restructurer le pôle mairie-école-église.....	7
Conserver une offre de soin sur la commune.....	7
Permettre l'accès au haut-débit pour tous les habitants	8
Objectif 2/ Objectifs de modération de consommation d'espace.....	9
Action n°1 : Mettre en œuvre une politique de consommation économe de l'espace	9
Prioriser la construction dans les dents creuses.....	9
Action n°2 : Développer l'urbanisation de manière raisonnable et raisonnée	9
Densifier dans les zones à urbaniser en respect des objectifs du SCoT du Pays Lédonien.....	9
Permettre la diversification des formes bâties.....	10
Objectif 3/ Maintenir les emplois et renforcer le rôle de Messia-sur-Sorne comme moteur économique de l'agglomération.....	11
Action n°1 : Assurer la cohabitation entre sites d'activités et zones résidentielles	11
Action n°2 : Soutenir l'offre commerciale attractive	11
Action n°3 : Intégrer les mutations des sites d'activités.....	11
Objectif 4/ Valoriser les paysages et créer une identité communale.....	13
Action n°1 : Créer une nouvelle entrée de ville	13
Assurer l'intégration paysagère de la future zone d'activités	13
Requalifier la traversée du village de la nouvelle zone d'activités jusqu'à CHANTRANS	13
Action n°2 : Préserver les entités bâties anciennes présentant un caractère patrimonial pour la commune.....	13
Conserver une unité architecturale dans les parties anciennes de Messia-sur-Sorne.....	13
Action n°3 : Valoriser les paysages	13
La Sorne comme porteur d'identité.....	13
Mise en valeur des points de vue remarquables	13
Permettre un retour vers l'activité viticole.....	13
Objectif 5/ Rationaliser les déplacements et garantir la sécurité de tous les habitants	15
Action n°1 : Intégrer les nouvelles contraintes routières	15
Consolider la RD 1083 comme axe principal d'accès à Lons-le-Saunier	15
Conserver la route de Chilly comme un axe secondaire.....	15
Action n°2 : Requalification de l'entrée sud du village	15
Action n°3 : Promouvoir l'usage des transports en commun	15

Sécuriser les arrêts de bus	15
Développer les liaisons inter-communes.....	15
Action n°4 : Développer le réseau de liaisons douces	15
Conforter et développer les cheminements existant	15
Créer de nouvelles connexions douces.....	16
Action n°5 : Offrir du stationnement supplémentaire.....	16
Objectif 6/ Préserver et valoriser l'environnement.....	17
Action n°1 : Adapter l'urbanisation aux risques naturels	17
Prendre en compte le risque d'inondation	18
Prendre en compte le risque de mouvements de terrain	18
Action n°2 : Préserver la biodiversité.....	18
Protéger les milieux naturels remarquables.....	18
Maintenir et préserver les corridors écologiques.....	18
Action n°3 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre	18
.....	18
limiter l'étalement urbain	18
Favoriser les déplacements doux.....	18
Promouvoir l'utilisation de dispositifs technologiques permettant de produire de la chaleur, de l'électricité, moins énergivores.....	18
Prendre en compte les orientations du plan d'action du PCET d'ECLA	19

OBJECTIF 1/ REMPLIR LE ROLE DE COMMUNE URBAINE

ACTION N°1 : ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MENAGES POUR CONFORTER LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES DE LA COMMUNE

Le SCoT du Pays Lédonien, actuellement en cours de révision, identifie la commune de Messia-sur-Sorne comme l'une des quatre entités qui forment le pôle urbain autrement appelé le cœur urbanisé du territoire du SCoT. Lons-le-Saunier, Perrigny et Montmorot constituant les trois entités.



Ce statut confère à la commune un rôle important à jouer tant dans la dynamique démographique du territoire que dans le développement économique du secteur ; la réalisation de projets de grand ampleur comme l'ouverture du contournement ouest de Lons-le-Saunier et l'extension de la zone d'activités « A la Morte » (procédure de Z.A.C.) sur le territoire de Messia et celui de Chilly-le-Vignoble vont marquer par ailleurs des tournants dans la vie et l'avenir de la commune.

Niveau de population en 2029

En 2011, la population de Messia-sur-Sorne atteignait 831 habitants.

La Communauté d'agglomération ECLA est en cours d'élaboration du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2015-2021. Messia-sur-Sorne fait partie du pôle urbain et de services étendu comme 9 autres communes.

D'après le scénario PLH, le taux de croissance annuelle moyen de la population retenu pour la commune de Messia-sur-Sorne est de 0,86%/an.

Les élus ont considéré que le développement de la commune pour les 15 prochaines années devait correspondre au rythme de croissance annuelle de la population établi pour la commune par le PLH, la commune devant subir les effets positifs de l'extension de la zone d'activités (création d'emplois) et de l'ouverture du contournement (modification de l'image routière renvoyée par la commune).

Ainsi, pour les 15 prochaines années, l'objectif démographique à atteindre est :

	Scénario
Population totale en 2029	970 habitants
Accroissement de population 2011-2029	139 habitants
Taux de croissance annuel (%/an) 2011 - 2029	0,86 %/an

Développer le parc de logements pour accueillir les nouveaux habitants et maintenir la population en place

En 2011, la commune de Messia-sur-Sorne comptait 349 résidences principales et la taille moyenne des ménages était de 2,38 personnes /ménage.

Les prévisions quantitatives de logements supplémentaires à créer d'ici 2029 pour accueillir les 139 habitants supplémentaires et maintenir les 831 habitants présents en 2011 sur la commune doivent prendre en compte deux phénomènes :

- L'accueil de nouveaux ménages ;
- Le desserrement de la population.

D'une part, on considère que la taille moyenne des nouveaux ménages venant s'installer sur la commune est de 3 personnes/ménage.

D'autre part, on s'appuie sur le scénario PLH retenu pour la commune qui donne une taille moyenne des ménages en 2021 de 2,25 personnes/ménage (-0,56%/an entre 2011 et 2021). En conséquence, la taille moyenne des ménages retenue pour 2029 sera de 2,15 personnes/ménages.

	Scénario
Population totale en 2029	970 habitants
Accroissement de population 2011-2029	139 habitants
Taux de croissance annuel (%/an) 2011 - 2029	0,86 %/an
Nombre de nouveaux logements à créer entre 2011 et 2029	84 logements
Dont logements nécessaires à la décohabitation	38 logements

Conforter le parc locatif, véritable catalyseur de vitalité pour le village

En 2011, la commune de Messia-sur-Sorne disposait sur son territoire de 41 logements locatifs privés dont 4 appartiennent à la commune, et de 30 logements locatifs sociaux. La commune fait partie des communes les plus dotées en logements sociaux de la communauté d'agglomération. La part de logements locatifs atteignait 20,3% du parc de résidences principales.

Les élus considèrent qu'il est nécessaire d'avoir une rotation de la population de manière à conserver les effectifs des classes du groupe scolaire mais aussi entretenir la vitalité du village. Si les opérations de lotissement se sont échelonnées durant plusieurs décennies sur la commune et vont pour certaines connaître un prochain renouvellement d'habitants, ce phénomène reste lent et limité pour ce type d'opération. L'enjeu pour les élus vise à créer un turn-over régulier sur les logements locatifs privés et sociaux.

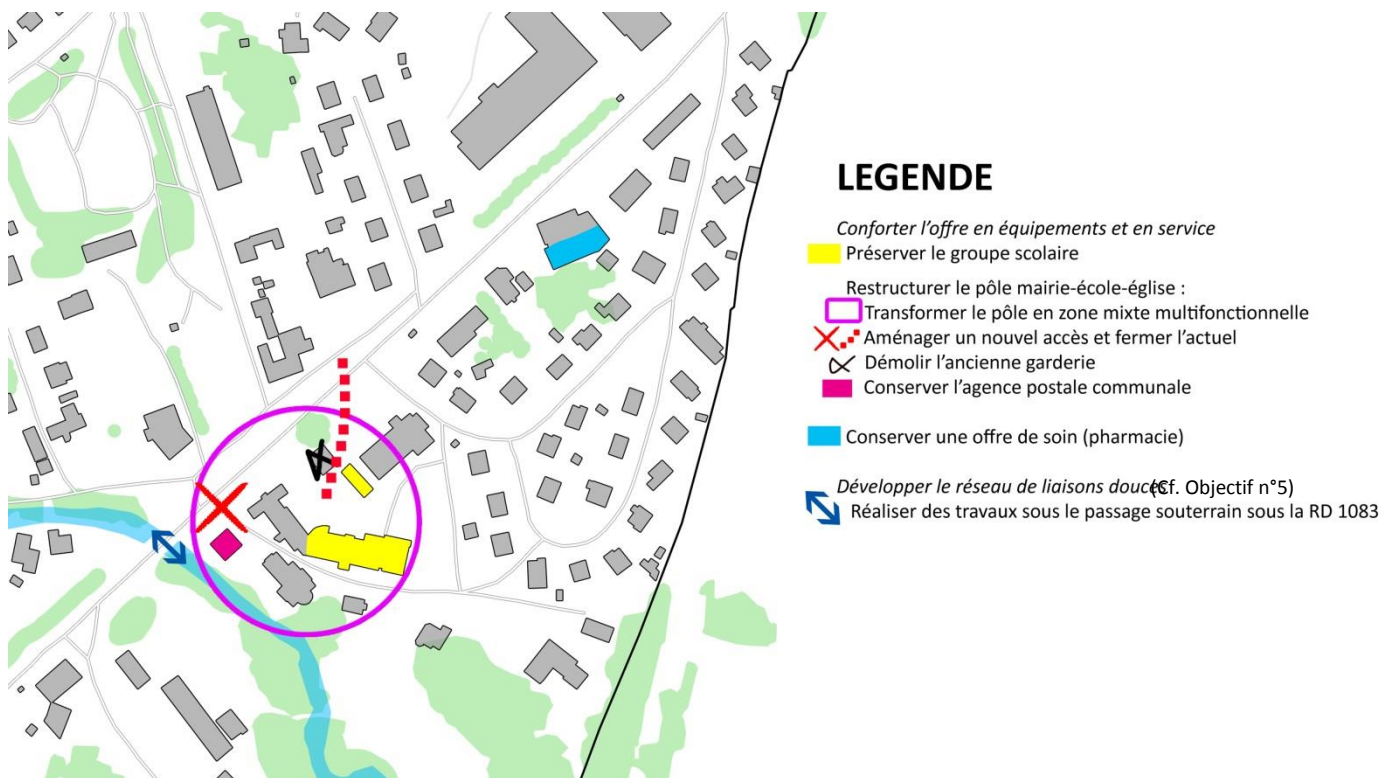
Par ailleurs, le PLH prévoit la création de 8 logements sociaux entre 2015 et 2021 sur la commune de Messia-sur-Sorne (en neuf ou acquisition amélioration) avec une production d'au moins 30% des logements en très social (PLAI).

- Maintenir voire augmenter la part de logements locatifs sur la commune,
- Instaurer des obligations réglementaires en matière de production de logements locatifs sur certains secteurs de la commune.

Proposer une offre en logements diversifiée

- Diversifier les formes d'habitat : logement individuel, logement mitoyen, logement collectif...

ACTION N°2 : CONFORTER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET EN SERVICES



Préserver le groupe scolaire

Depuis la rentrée 2014, le groupe scolaire de Messia-sur-Sorne compte 4 classes ; la fermeture de la cinquième est due à la baisse d'effectif (de 116 élèves à 106 cette année). Sur la centaine d'élèves, 45 habitent la commune de Chilly-le-Vignoble qui a connu ces dernières années une forte augmentation de sa population (création de plusieurs lotissements). Cet apport d'élèves ne sera pas rapidement renouvelé, les nouveaux ménages de Chilly sont majoritairement propriétaires et ont fait construire pour habiter la commune pendant des dizaines d'années.

- Maintenir les effectifs du groupe scolaire afin d'éviter la fermeture de classe,
- Attirer de jeunes couples et des familles à venir s'installer sur la commune pour « alimenter » les effectifs du groupe scolaire.

Restructurer le pôle mairie-école-église

Suite à l'ouverture du contournement ouest de Lons-le-Saunier, la RD 1083 doit subir une restructuration complète qui viendra conforter son changement de statut dans l'armature routière de l'agglomération lédonienne.

La diminution attendue du trafic routier est l'occasion pour les élus de réaménager le pôle mairie-école-église.

- Transformer le pôle mairie-école-église en zone mixte qui permettrait la multiplicité des fonctions et des usages,
- Aménager un nouvel accès à la mairie suite à la requalification de la RD 1083 prévue après l'ouverture du contournement (fermer l'accès actuel sur la départementale),
- Démolir le bâtiment de l'ancienne garderie, inutilisable en l'état,
- Conserver l'agence postale communale.

Conserver une offre de soin sur la commune

- Renforcer l'offre en services de santé par l'ouverture d'une maison de santé,
- Conserver la pharmacie.

Permettre l'accès au haut-débit pour tous les habitants

- Profiter du programme « Orange » de raccordement de toutes les communes d'ECLA à la fibre optique entre 2015 et 2020.

OBJECTIF 2/ OBJECTIFS DE MODERATION DE CONSOMMATION D'ESPACE

La commune de Messia-sur-Sorne souhaite accueillir 139 nouveaux habitants d'ici les 15 prochaines années soit un niveau de population pour 2029 de 970 habitants.

Le nombre de logements à créer pour répondre à cette évolution démographique est de 84 logements.

La part de logements vacants était de 4% en 2011. On considère alors que les 15 logements vacants ne pourront pas constituer un potentiel pour accueillir de nouveaux ménages.

Le besoin d'ici les 15 prochaines années s'élève donc à 84 logements à créer.

ACTION N°1 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE CONSOMMATION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

Prioriser la construction dans les dents creuses

- Combler les dents creuses situées dans les tissus déjà urbanisés,
- Limiter l'étalement urbain.

Les dents creuses représentent un potentiel de 1,6 ha qui pourront être utilisés pour la construction de logements pour les 15 prochaines années au sein de l'enveloppe urbaine.

ACTION N°2 : DEVELOPPER L'URBANISATION DE MANIERE RAISONNABLE ET RAISONNEE

Entre 2000 et 2014 :

- 5,5 ha ont été artificialisés pour le développement résidentiel avec une densité moyenne de 9,8log/ha.

Dans le PLU actuel de la commune :

- Le potentiel en urbanisation immédiate (zone 1AU) est de 6,72 ha.

Les objectifs dans le cadre du PLU pour les 15 prochaines années sont :

Densifier dans les zones à urbaniser en respect des objectifs du SCoT du Pays Lédonien

Messia-sur-Sorne est considérée comme une commune du pôle urbain. Le SCoT demande pour ce type de commune que :

- 1/3 du besoin en logement se situe dans des opérations d'une densité minimum de 10 log/ha,
- 1/3 du besoin en logement se situe dans des opérations d'une densité minimum de 15 log/ha,
- Au moins 1/3 du besoin en logement se situe dans des opérations d'une densité minimum de 25 log/ha.

Les logements aidés représenteront 20% du besoin en logement.

Avec un besoin de créer 84 logements supplémentaires d'ici 2029, la surface constructible correspondante serait de 5,77 ha.

Le projet communal vise à être plus ambitieux que les objectifs dictés par le SCoT et exige une densité moyenne de 17 log/ha pour toutes les zones à urbaniser : le besoin en surface s'élève alors à 5 ha soit 7700 m² à déduire

du besoin en surface à urbaniser pour les 15 prochaines années si on appliquait strictement la règle dictée par le SCoT du Pays lédonien pour les communes urbaines.

Par ailleurs, le potentiel dans les creuses s'élevant à 1,6 ha, les zones à urbaniser pour les 15 prochaines années ne doivent pas dépasser une surface de 3,4 ha.

Permettre la diversification des formes bâties

- Permettre la diversité : habitat individuel, jumelé, petits collectifs.

OBJECTIF 3/ MAINTENIR LES EMPLOIS ET RENFORCER LE ROLE DE MESSIA-SUR-SORNE COMME MOTEUR ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION

ACTION N°1 : ASSURER LA COHABITATION ENTRE SITES D'ACTIVITES ET ZONES RESIDENTIELLES

- Assurer la sécurité des déplacements entre la Z.A. « Au Creux » (site SJE) et les carrières en cours de comblement (trafic régulier de camions),
- Poursuivre l'intégration paysagère du parc de stockage du Conseil Départemental (proposition de végétaliser le mur d'enceinte qui longe la RD 1083),
- Porter une attention particulière au développement programmé de l'entreprise PROCAP.

ACTION N°2 : SOUTENIR L'OFFRE COMMERCIALE ATTRACTIVE

- Permettre la relocalisation de la boucherie,
- Assurer une éventuelle mutualisation des commerces pour créer un pôle commercial,
- Développer la signalétique commerciale en vue de l'ouverture du contournement,
- Générer une réflexion sur l'installation de services à la personne.

ACTION N°3 : INTEGRER LES MUTATIONS DES SITES D'ACTIVITES

- Intégrer l'extension de la zone d'activités « A la Morte » :
 - Prendre en compte le scénario d'aménagement de la procédure Z.A.C.
- Permettre l'agrandissement de l'entreprise PROCAP :
 - Prévoir un zonage adapté,
 - Mener une réflexion sur le fonctionnement bipolaire du futur site (coupé par la départementale).



LEGENDE

- Assurer la cohabitation entre sites d'activités et zones résidentielles
- Assurer la sécurité des déplacements entre le site de la SJE et les carrières
- Poursuivre l'intégration paysagère du parc de stockage du CG 39
- Soutenir l'offre commerciale attractive
- Permettre la relocalisation de la boucherie
- Intégrer les mutations des sites d'activités
- Intégrer l'extension de la ZAC
- Permettre l'agrandissement de PROCAP

OBJECTIF 4/ VALORISER LES PAYSAGES ET CREER UNE IDENTITE COMMUNALE

ACTION N°1 : CREER UNE NOUVELLE ENTREE DE VILLE

Assurer l'intégration paysagère de la future zone d'activités

- Végétaliser le site de la future zone d'activités,
- Conserver l'ouverture paysagère sur l'espace agricole et lutter contre l'enfrichement des terres agricoles,
- Permettre le développement de l'activité de jardinerie/pépiniériste en entrée de ville.

Requalifier la traversée du village de la nouvelle zone d'activités jusqu'à CHANTRANS

- Proscrire l'urbanisation en bordure de la départementale,
- Renforcer l'image du centre-ville et mettre les lieux publics en valeur,
- Redimensionner la chaussée pour créer une voirie à l'échelle communale,
- Intégrer paysagèrement le site de stockage du Conseil Départemental.

ACTION N°2 : PRESERVER LES ENTITES BATIES ANCIENNES PRESENTANT UN CARACTERE PATRIMONIAL POUR LA COMMUNE

Conserver une unité architecturale dans les parties anciennes de Messia-sur-Sorne

- Assurer réglementairement le respect du bâti traditionnel vigneron,
- Conserver les parcs et les espaces d'agrément dans les parties anciennes du village qui font partie de la mise en scène du bâti traditionnel.

ACTION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES

La Sorne comme porteur d'identité

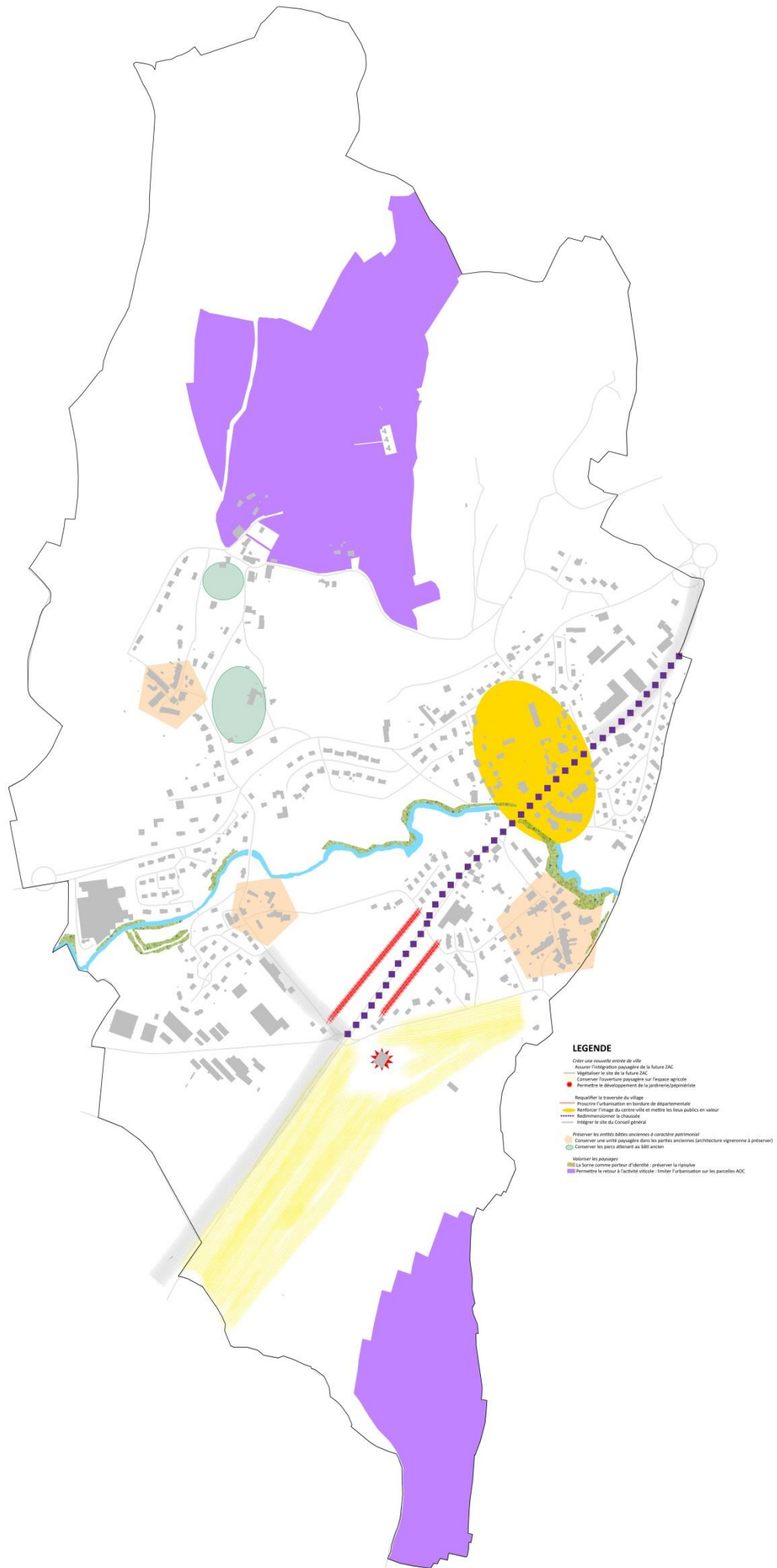
- Préserver la ripisylve qui met en valeur la Sorne.

Mise en valeur des points de vue remarquables

- Préserver les points de vue sur la Bresse et le Revermont.

Permettre un retour vers l'activité viticole

- Limiter l'urbanisation sur les parcelles AOC «Côtes du Jura, Macvin du Jura et Crémant du Jura ».



LEGENDE

- Créer une nouvelle entrée de ville
- Assurer l'intégration paysagère de la future ZAC
- Vegetaliser le site de la future ZAC
- Conserv. l'ouverture paysagère sur l'espace agricole
- Permettre le développement de la jardinerie/pépiniériste
- Requalifier la traversée du village
- Provoquer l'urbanisation en bordure de départementale
- Renforcer l'image du centre ville et mettre les lieux publics en valeur
- Redimensionner la chaussée
- Intégrer le site du Conseil général
- Préserver les vestiges bâtis anciens à caractère patrimonial
- Conserv. une unité paysagère dans les parties anciennes (architecture vigneronne à préserver)
- Conserv. les parcs attenants au bâti ancien
- Mettre en valeur les paysages
- La Seine comme porteur d'identité : préserver la rigolette
- Permettre le retour à l'activité viticole - limiter l'urbanisation sur les parcelles AOC

OBJECTIF 5/ RATIONALISER LES DEPLACEMENTS ET GARANTIR LA SECURITE DE TOUS LES HABITANTS

L'ouverture du contournement ouest de Lons-le-Saunier marque pour Messia-sur-Sorne un tournant dans le fonctionnement des déplacements sur le territoire qui est l'occasion pour la commune de changer l'image routière qu'elle renvoie depuis des décennies.

ACTION N°1 : INTEGRER LES NOUVELLES CONTRAINTES ROUTIERES

La mise en service du contournement et notamment l'accès au territoire de Messia depuis le giratoire situé sur Chilly-le-Vignoble inquiètent les élus quant à la possible augmentation du trafic routier le long de la RD 159 appelée route de Chilly. Cet axe est déjà fortement utilisé par les automobilistes en provenance de la Bresse et le taux de poids lourds y est élevé du fait de la présence de l'entreprise PROCAP à l'ouest et du site des carrières en cours de comblement à l'est. Il est donc primordial pour les élus de conserver la hiérarchie routière telle qu'elle existe actuellement et de concentrer le maximum de trafic sur la RD 1083 et non la RD 159 bordée par des habitations.

Consolider la RD 1083 comme axe principal d'accès à Lons-le-Saunier

- Apposer la dénomination « Lons ville » uniquement au niveau du giratoire de Gevingey.

Conserver la route de Chilly comme un axe secondaire

- Limiter le trafic de poids lourds sur cet axe.

ACTION N°2 : REQUALIFICATION DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE

- Renvoyer une nouvelle image de l'entrée sud du village,
- Intégrer les contraintes liées à l'extension de la zone d'activités.

ACTION N°3 : PROMOUVOIR L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Sécuriser les arrêts de bus

- Aménager pour sécuriser l'arrêt de bus le long de la RD 1083.

Développer les liaisons inter-communes

- Porter une réflexion sur la création d'un réseau de transport en commun entre les communes de Messia, Courbouzon et Macornay.

ACTION N°4 : DEVELOPPER LE RESEAU DE LIAISONS DOUCES

Conforter et développer les cheminements existant

- Réaliser des travaux sur le passage souterrain passant sous la RD 1083 de manière à sécuriser la sortie des utilisateurs au niveau de la mairie,

- Valoriser le circuit du PDIPR sur la commune.
- Rendre accessible les cheminements aux PMR

Créer de nouvelles connexions douces

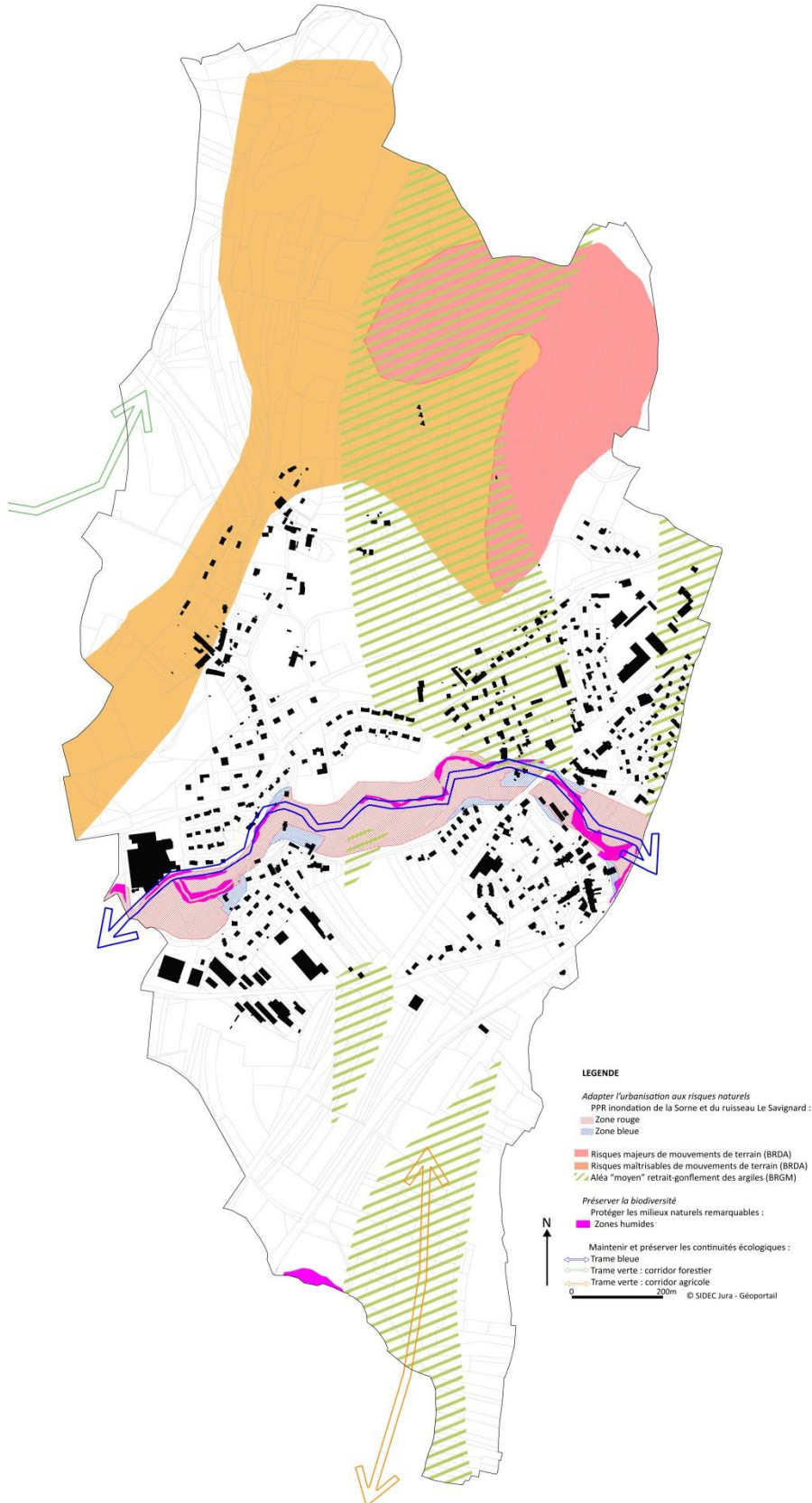
- Prolonger l'aménagement de la liaison douce entre Gevingey et Messia-sur-Sorne,
- Permettre le développement des pistes cyclables lors des aménagements de requalification de la RD 1083.

ACTION N°5 : OFFRIR DU STATIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE

- Imposer réglementairement la création de places de stationnement en cas de création de nouveaux logements dans les parties anciennes de Messia (Le Grand Messia, Le Petit Messia, La Papeterie, Le Pont).

OBJECTIF 6/ PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT

ACTION N°1 : ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS



Prendre en compte le risque d'inondation

- La commune est couverte par le PPRI de la Sorne et du Savignard : tout projet devra respecter le règlement du PPRI (zone rouge : aucune construction d'habitation, zone bleue : projet admis sous réserve du respect de prescriptions techniques),
- Limiter l'imperméabilisation des sols,
- Limiter les effets de l'écoulement des eaux pluviales en favorisant une infiltration à la parcelle si la nature du sol le permet,
- Protéger les zones humides qui ont un rôle épurateur.

Prendre en compte le risque de mouvements de terrain

- La commune est concernée par des risques de mouvements de terrain identifiés par le BRDA : une étude préalable conclusive, d'un niveau approprié, concernant tout projet pouvant impacter ou être impacté par la stabilité des sols, devra être réalisée. En tout état de cause, une étude géotechnique sera prescrite au moment du permis de construire,
- La commune est concernée par un aléa « moyen » pour le retrait-gonflement des argiles identifié par le BRGM : ces risques devront être pris en compte dans le cadre du respect des règles générales de construction que tout constructeur ou aménageur doit respecter.

ACTION N°2 : PRESERVER LA BIODIVERSITE

Protéger les milieux naturels remarquables

- Protéger les zones humides, les milieux aquatiques,
- Protéger les ripisylves,
- Préserver les vergers remarquables attirant une faune spécifique.

Maintenir et préserver les corridors écologiques

- Protéger la trame bleue : réseau hydrographique et ripisylve,
- Protéger la trame verte : corridors forestiers et agricoles.

ACTION N°3 : PROMOUVOIR L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Limiter l'étalement urbain

Cf. Objectif 2

Favoriser les déplacements doux

Cf. Objectif 5

Promouvoir l'utilisation de dispositifs technologiques permettant de produire de la chaleur, de l'électricité, moins énergivores

Prendre en compte les orientations du plan d'action du PCET d'ECLA

Le plan d'action décline les enjeux du Plan Climat au regard de l'objectif des 3 x 20 à l'horizon 2020, à savoir :

- réduire de 20 % les émissions de GES ;
- améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le 1^{er} plan regroupe l'ensemble des actions déjà engagées depuis 2010 et préfigure les actions à engager d'ici 2015 car la définition d'un 2^{ème} plan quinquennal 2015-2020 est en cours.

Le PLU de Messia-sur-Sorne répond ainsi aux orientations n°1 et 4 du 1^{er} plan d'action :

- Orientation n°1 : Pour des bâtiments durables et un aménagement du territoire maîtrisé
- Orientation n°4 : Vers une énergie locale et durable (qui aborde la promotion de la filière solaire et la question du mix énergétique).